



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 17 OCTOBRE 2022**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT-SIX du mois d'OCTOBRE à VINGT HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 11 octobre 2022.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

**MEMBRES PRESENTS** : Lamine NAHAM – Maire,  
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Amine KARIM -  
Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN – Sébastien BOUSSION -  
Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT - Cindy DELANOE -  
Ali ESSARROKH - Elise MAURY - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan  
ERTURK - Mathilde HOUSSET-WEBER - Florence BERTHO - Gulden  
CIKCIKOGLU - Samira SFAIHI - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET – Radouane  
FRIKACH – Brigitte ROBIN – Boris BATAIS – Gilles ERNOULT – Mylène  
CANEVET – Ghislaine THEPIN - Claude CADOT – Jean-François GARCIA –  
Julien FAGAULT formant la majorité des membres en exercice.

**MEMBRE(S) EXCUSE(S)** : Cindy DELANOE, Gulden CIKCIKOGLU, Claude  
CADOT, .

**MEMBRE(S) ABSENT(S)** :

**MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S)** : /

**DEPOT(S) DE POUVOIR(S)** :

Cindy DELANOE, excusée, a donné pouvoir à Elise MAURY pour voter en son  
nom ;

Gulden CIKCIKOGLU, excusée, a donné pouvoir à Izzet ALBAYRAK pour voter en  
son nom ;

Claude CADOT, excusé, a donné pouvoir à Boris BATAIS pour voter en son  
nom.

**ELECTION DU SECRETAIRE**

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir  
ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte  
de la Mairie respectivement les 11 octobre et 18 octobre 2022, conformément  
aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9  
du Code des Communes.

## ORDRE DU JOUR :

1 – Lecture du Procès Verbal du 26 septembre 2022.

**Le procès-verbal du 27 juin 2022 est adopté à l'unanimité.**

**Le procès-verbal du 26 septembre 2022 est adopté à la majorité.**

N°		Décision
2	Vœux : Soutien à la déclaration de rentrée de l'association Ville et Banlieue du 9 septembre 2022 et Soutien au communiqué de presse de l'AMF du 28 septembre 2022.	<b>Adoptée</b>
3	Budget Principal Exercice 2022 – Subvention et autorisation de signature de la convention de partenariat – Comité d'Organisation Open Féminin Angers Loire (COOFAL).	<b>Adoptée</b>
4	Budget Principal – Admission en non valeur et créances éteintes	<b>Adoptée</b>
5	Budget Principal – Décision modificative n°3.	<b>Adoptée</b>
6	Parc Automobile de la Ville – Mise à disposition d'un véhicule de service pour les membres élus dans le cadre exclusif de leur missions.	<b>Adoptée</b>
7	Mobilités – Attribution d'aides à l'achat d'équipements de sécurisation du vélo.	<b>Adoptée</b>
8	Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs.	<b>Adoptée</b>
9	Plan Jeunesse – Attribution d'aides	<b>Adoptée</b>
10	Communauté Urbaine Angers Loire Métropole – Présentation du rapport d'activités 2021.	<b>Pris Acte</b>

### Points Divers :

- Plan d'économies d'énergies
- Note d'information sur le suivi des marchés publics (3<sup>ème</sup> trimestre 2022)
- Arrêtés « régies » article L2122-22.

**Le Maire de la Ville de TRELAZE soussigné, certifie que la présente liste des délibérations, extraite de la séance du Conseil Municipal du 17 OCTOBRE 2022 a bien été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville.**



Pour Extrait certifié conforme  
TRELAZE, le 18 octobre 2022

Le Maire,  
**Lamine NAHAM**